



Résumé **CFDT** de la réunion de CSE du 03 novembre 2022

- **Information sur le projet *Innovente*** : le pilotage des process administratifs de l'EFS sont aujourd'hui régionaux. La Direction nationale souhaite que ces processus soient homogénéisés et que leur pilotage devienne national. Le projet *Innovente* concerne la facturation client qui va donc passer sous tutelle nationale. La facturation client concerne la facturation des PSL, analyses, ingénierie tissulaires, formation, ... aux établissements de soins (publics 70% et privés 30%).

Ce projet prévoit l'utilisation d'un nouveau logiciel SAP qui est développé pour cette activité, cela, permettra un gain de temps car l'organisation actuelle ne reposait pas sur un environnement informatique prévu pour cette activité.

Ce projet prévoit que la facturation client ne sera plus réalisée qu'au sein de 4 EFS : Bretagne, Centre Pays de Loire, HFNO et Ile de France. Actuellement 52 personnes soit 38,65 ETP (hors ETP temporaires de remplacement) travaillent pour la facturation client, après la mise en place d'*Innovente* il ne restera que 30 ETP. La centralisation sur 4 EFS entraîne la suppression de 14 postes : 4 en Auvergne Rhône Alpes (AURA), 1 en Provence Alpes Côte d'Azur Corse (PACC), 3 en Nouvelle Aquitaine (NVAQ), 3 en Occitanie Pyrénées Méditerranée (OCPM) et 3 en Grands Est (GEST), la réduction d'effectif passera par la non reconduction des contrats temporaires, les personnels qui travaillent pour 2 services seront affectés sur l'activité restante,... l'accord d'accompagnements des réorganisations au sein de l'EFS s'appliquera.

Notre établissement réalisera la facturation client d'HFNO et de Grand Est, l'activité sera réalisée à Bois Guillaume et nécessitera 5 ETP soit le même effectif qu'actuellement, 1 poste occupé par un intérimaire ne sera pas reconduit et sera proposé aux personnels qui perdent leur emploi (emploi qui pourra être occupé à distance). Au national 6 postes seront proposés à candidatures et pourront être occupés à distance. Le siège de la nouvelle organisation sera en AURA. La Bretagne sera région pilote à partir du 3ème trimestre 2022. Le déploiement dans les autres régions se fera jusque fin 2023 au plus tard. Des bascules informatiques seront nécessaires.

Le coût total de la mise en place de ce projet est de 2 128 000€, le coût de fonctionnement annuel sera de 150 000€.

La consultation des CSE est prévue en janvier 2023 (après la consultation du CSEC en décembre).

- **Information et consultation sur le règlement intérieur (RI) de l'EFS HFNO** : La Direction propose un RI régional. Pour la **CFDT** le RI doit être national et doit être le même pour toutes les régions (modulo des activités spécifiques régionales). Ce RI doit faire l'objet d'une information et d'une consultation en CSE Central et pas d'un débat régional, les conséquences pour les personnels sont trop importantes (elles peuvent aller jusqu'au licenciement) pour que ce RI soit bricolé en région. La **CFDT** ne prendra pas part aux débats qui aboutiraient à la mise en place d'un RI défavorable aux personnels. Le point est reporté par la Direction au CSE de décembre.
- **Information sur les Plans de Continuités d'Activités (PCA) d'IH/DEL, du HLA et de la collecte** : un PCA définit la conduite à tenir pour assurer la continuité d'activité des activités critiques, il définit les sites de replis les sites qui seraient impactés par une indisponibilité de locaux, d'informatique... Pour HFNO les PCA concerne la collecte, la préparation, la délivrance, les laboratoires, la thérapie cellulaire et l'UPR.

La **CFDT** déplore que dans ces PCA les ressources humaines ne soient pas prises en compte. Il est inacceptable que dans un établissement qui connaît des difficultés de recrutement, de fidélisation la composante humaine ne soit pas prise en compte cela envoie une image de non considération des personnels. Si un personnel est malade et ne peut prendre sa garde de nuit, la seule chose prévue est que le personnel en place ne quitte pas son poste, c'est inacceptable. Des astreintes, par exemple, pourraient être mises en place pour pallier ces absences. La conciliation vie pro vie perso n'est toujours pas prise en compte dans les organisations. Le turn over et l'absentéisme important ne sont toujours pas entendus par la direction.

Bilan des activités au 30 septembre 2022 : Les cessions de CGR sont en baisse de 2,7% par rapport au budget. Cette tendance est nationale et elle est inquiétante pour l'équilibre budgétaire de l'EFS, les CGR étant la principale ressource financière. En HFNO les activités de laboratoire sont d'environ 5% supérieures aux prévisions.

La **CFDT** a déclenché une procédure d'alerte économique (comme le permet le code du travail) en CSEC pour connaître les conséquences de la baisse des cessions de PSL, du non-respect du contrat de livraison de plasma au LFB, de la baisse conséquente de trésorerie qui nécessite un découvert bancaire de 20 Millions d'€, des vacances de postes qui ne permettent pas à l'établissement de retrouver ces capacités opérationnelles et du contexte inflationniste important qui impacte les charges de l'établissement.

La direction d'HFNO informe les élus, qu'à la demande du siège, le plan de formation a été gelé et se limite aux formations obligatoires. Le budget 2023 sera difficile à élaborer...

- **Information sur la situation de l'emploi au 30 septembre 2022** : le niveau d'emploi est globalement conforme au budget (-0,6 ETP). Les prélèvements sont à +10,3 ETP/budget.

Les arrêts maladie de longue durée sont en baisse, un effort particulier a été fait par la DRH pour limiter ce nombre avec notamment de nombreuses reprises en temps partiel thérapeutiques.

La loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail permet de proposer des *rendez vous de liaisons* aux personnels en arrêts maladie de plus de 30 jours.

13 personnels se sont vus proposer un rendez-vous de liaison. Ce rendez-vous, qui n'est pas un rendez-vous médical, a pour objectif de maintenir un lien entre le salarié pendant son arrêt de travail et l'employeur et d'informer le salarié qu'il peut bénéficier d'actions de prévention de la désinsertion professionnelle, d'une visite de préreprise, et de mesures d'aménagement du poste et/ou du temps de travail. Cette loi permet également de réaliser des essais encadrés (de 5 jours maximum) pendant l'arrêt maladie sur un nouveau poste ou avec un aménagement de poste.

- **Questions diverses :**

- Reprise de l'IH par le CH du Havre : La **CFDT** demande des informations sur cette velléité de reprise. La Direction répond que la direction a appris la volonté du CH de reprendre ses examens d'IH de routine par la publication d'un appel à candidature pour un biologiste pour une activité IH. Un rendez-vous a été provoqué par Mme Manteau et il semble effectivement que le directeur de l'hôpital veuille reprendre ses examens IH de routine. La direction a informé l'ARS. 17 personnes travaillent sur le site du havre Monod. Cette reprise pourrait être rapide si les conditions de recrutement de personnel aboutissent.... A suivre

